

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

# La brigade intervention

- Actualité - Actualité locale -

Date de mise en ligne : mardi 13 septembre 2005

---

**Nice Premium**

---

**Depuis une loi du 15 avril 1999, les pouvoirs de la police municipale se sont étendus aux contraventions relatives au Code de la Route. Une responsabilité supplémentaire pour la brigade intervention, qui assure sa fonction de prévention et de répression par équipes de deux ou de trois au coeur de la ville.**



« Notre fonction est très vaste, cela peut aller de l'automobiliste qui grille un feu rouge à une intervention chez une personne âgée qui ne peut plus se déplacer pour acheter ses médicaments, en passant par un vol de sac à l'arrachée ou encore un contrôle canin », témoigne André, policier municipal depuis plus de dix ans. Il est vrai que les interventions sont variées ; en une courte après-midi passée avec la brigade, nous avons relevé pas moins de quinze infractions de type différent. « L'été, nous sommes souvent appelés pour faire partir les SDF des jardins publics, ainsi que les squatteurs », raconte André. « Et même si nous savons qu'ils reviendront quelques heures après, ou, pire, que certains d'entre eux sont victimes de racket de la part des populations venues de l'Est, nous ne pouvons rien faire de plus, car la police municipale n'a pas le droit d'enquêter ».

Mais les SDF ne sont pas l'unique fléau de la cinquième ville de France, loin de là. Dans un tout autre domaine, la délinquance routière occupe une grande partie des journées des agents municipaux. « Depuis que nous pouvons verbaliser les infractions au Code de la Route, nous avons remarqué que beaucoup plus de personnes mettent leur ceinture en ville », témoigne Nicolas, policier municipal depuis douze ans. « Malgré ce que disent les mauvaises langues, nous sommes utiles. D'autant plus que dans la plupart des cas, nous faisons plus de prévention que de sanction ».



En effet, lorsque le contrevenant est courtois, reconnaît son erreur et reste poli avec les agents municipaux, il n'est pas verbalisé, si le délit n'est pas d'une grande gravité. « Bien sûr, lorsqu'il y a tentative de délit de fuite ou lorsque la personne conteste l'infraction qui s'est pourtant déroulée sous nos yeux, nous verbalisons. Mais nous ne le faisons jamais de gaieté de coeur, nous n'avons pas pour vocation de faire du timbre-amende ».

Les policiers municipaux le reconnaissent eux-mêmes, « contrairement aux chiffres officiels, la petite et moyenne délinquance est en perpétuelle augmentation. Les populations venues de l'Est sont celles qui nous posent le plus de problèmes aujourd'hui, dans tous les domaines : prostitution, vols, trafics... ». Cette après-midi là, après une perquisition du matériel appartenant à des laveurs de carreaux à un feu rouge de la promenade des Anglais et quelques interventions dues à des non respect de feu rouge ou de couloir des bus, la brigade est appelée sur la boulevard Gambetta, car deux hommes vendraient des bagues en or (certainement volées) aux passants.

## La brigade intervention

---



Les deux individus, d'origine roumaine, sont interpellés, menottes aux poignets. Ils ont effectivement des bagues en or dans leurs poches. La brigade intervention appelle aussitôt l'officier de police judiciaire, qui doit décider quelle suite donner à l'affaire. Mais personne ne veut de cette affaire, personne ne veut entamer une procédure lourde pour une affaire contractuelle, où il n'y a même pas eu de plainte. Au bout d'une vingtaine de minutes, les deux individus sont relâchés, et les bagues leur sont restituées. Le poisson n'était pas assez gros...

Nicolas Pelazza